Envoyé en préfecture le 21/03/2024
Reçu en préfecture le 21/03/2024
Publié le 22/03/2024
ID : 081-218101400-20240313-2055_DL33130324-DE

LAVAUR

MAIRIE de LAVAUR

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

Nombre de conseillers
En exercice : 33
Présents : 24
Procurations : 9
Votants : 33
N° 33/2024

DÉPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE CASTRES
COMMUNE DE LAVAUR

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : Tarifs cimetière 2024.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le treize mars, à dix-huit heures trente, s'est réuni le conseil municipal de LAVAUR, légalement convoqué le sept mars deux mille vingt-quatre, dans la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bernard CARAYON, le Maire.

Étaient présents :
MM. CARAYON, LAMOTTE, Mme IMBERT, M. VIDAL (arrivé en cours de séance), Mme GUIDEZ, M. FÈVRE, Mme MARIGNOL, M. LARUE, Mmes BALAT, DOURTHE, Adjoints, MM. BONHOMME, RENAULT, VANTAUX, Mmes ESPARBIÉ, LESPINARD (arrivée en cours de séance), MM. DELORD, BÉLINGAND, Mmes DECOUX-POINDRELLE, BONNIFACY, M. NAVELLOU, Mmes ALBOUY POMPONNE, FAURE, LE NY, DEFAIS.

Avaient donné pouvoir :
M. LABORDE à Mme IMBERT
Mme RÉMY à Mme MARIGNOL
M. GAMBIER à Mme BALAT
M. POMARÈDE à Mme GUIDEZ
Mme GUIRAUD à M. LAMOTTE
Mme TAILHADES à Mme DECOUX-POINDRELLE
Mme LEY à M. DELORD
M. DAVID à M. NAVELLOU
Mme MOUGIN à Mme ALBOUY POMPONNE

Madame IMBERT est nommée secrétaire de séance.

L'Adjointe au Maire déléguée à l'environnement au cadre de vie et aux cimetières expose au Conseil Municipal que les tarifs des cimetières de Lavaur n'ont pas été révisés depuis le 06 avril 2016. Ils sont très inférieurs à ceux pratiqués dans de nombreuses communes du département ou de la région. Aussi, il s'avère opportun de les réévaluer et de les fixer ainsi qu'il suit :

.../...

Envoyé en préfecture le 21/03/2024
Reçu en préfecture le 21/03/2024
Publié le 22/03/2024
ID : 081-218101400-20240313-2055_DL33130324-DE

.../...

- **Columbarium :**
- 30 ans renouvelable : 600€

- **Tombes** :
- 15 ans renouvelable : 200€
- 30 ans renouvelable : 400€
-
- **Concessions pour monuments à perpétuité** :
- C2 (4.35m^2) : 775€
- C4 (5.80m^2) : 1000€

Le conseil Municipal,
Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

FIXE les tarifs des cimetières applicables à compter du 01 avril 2024, tels qu'énoncés ci-dessus,

Fait les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

Bernard CARAYON

MAIRIE DE LAVAUR (TARN)

La secrétaire de séance,

Marie-Christine IMBERT